### **DOSSIER DE PRESSE**

Séance du Conseil général du 23 mars 2007

### Schéma des déplacements des Yvelines

Le Conseil général a approuvé le Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY). Ce document va servir de cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques départementales concourant à l'amélioration des conditions de déplacements dans les Yvelines.

Le Schéma des déplacements définit les actions que le Conseil général entend mener et impulser à l'horizon 2020 pour répondre aux attentes des yvelinois et à celles liées aux impératifs du développement équilibré du territoire telles que définies dans le SDADEY.

Ce Schéma est d'autant plus important que la révision du SDRIF et le projet de Contrat de projets Etat-Région adoptés mi-février 2007 par la Région Ile-de-France ne répondent pas aux attentes des Yvelines en matière de déplacements.

Avec le SDY, le Conseil général poursuit 4 grands objectifs :

- améliorer l'offre et la qualité de service sur l'ensemble des lignes du réseau ferré francilien,
- renforcer le maillage régional par le bouclage des grandes infrastructures routières dans l'Ouest de l'Ile-de-France,
- renforcer les transports en commun routiers, notamment pour améliorer les échanges entre les grands pôles économiques et urbains,
- développer l'éco-mobilité.

# Les infrastructures routières indispensables pour le département des Yvelines

Les grandes infrastructures de transports dans les Yvelines accusent un retard de plusieurs dizaines d'années, avec notamment l'absence d'axes nord-sud dans le département, l'inadaptation du gabarit de certains axes routiers au trafic, de grands axes non terminés. Cette situation risque d'accélérer la congestion des principaux axes routiers, déjà forts encombrés.

La grande concertation lancée par le Conseil général des Yvelines d'avril 2005 à janvier 2006, dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY), a mis en évidence les fortes attentes des Yvelinois en matière d'amélioration des conditions de déplacement. Le Conseil général des Yvelines se doit de répondre à ces enjeux majeurs malgré un contexte difficile à maîtriser.

# L'état des déplacements dans les Yvelines : de fortes attentes face à une situation de dégradation des conditions de déplacement

#### Les conditions de déplacements se sont dégradées

Les déplacements dans les Yvelines sont marqués par : un accroissement du parc automobile ; une mobilité quotidienne la plus importante d'Ile-de-France (3,65 déplacements par jour et par personne contre 3,5 pour l'Ile-de-France) et une forte évolution des déplacements internes au département.

Autant dire que ces facteurs, confrontés au retard accumulé depuis de nombreuses années en matière

de réalisations d'infrastructures, ont abouti à une congestion croissante des axes routiers structurants du département.

En effet, les principaux axes routiers des Yvelines, autoroutes, routes nationales et départementales, sont aujourd'hui très chargés une grande partie de la journée, en particulier aux abords des agglomérations. Le trafic se reporte en partie sur des voiries secondaires inadaptées, au détriment de la tranquillité des habitants et de leur sécurité.

Or, s'il est indispensable de renforcer l'offre et la complémentarité entre les différents modes de déplacements (routes, transports en commun, vélo, covoiturage...), ce qui est l'objet du Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY), les améliorations des grandes infrastructures routières sont particulièrement cruciales pour l'avenir des Yvelines.

#### La politique volontariste du Conseil général face à de multiples décisionnaires...

Le Conseil général des Yvelines engage chaque année des sommes colossales pour les infrastructures routières et les transports en commun :

- -21,6 M €pour les opérations routières de l'Etat (au titre du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 et dont peu ont été réalisées) ;
- -70 M €investis chaque année sur les 1 564 km de voies départementales ;
- -19 M € finançant des actions de sécurité routière, des mises aux normes d'équipements (éclairage, feux tricolores...) ou des aménagements du réseau existant aux côtés des communes et des groupements de communes.

Or, toutes les mesures pour l'amélioration des déplacements en Yvelines ne relèvent pas uniquement des compétences du Conseil général, mais aussi et surtout de celles de l'Etat, de la Région IIe-de-France, ainsi que des communes et des transporteurs.

#### Les orientations de la Région ne poussent pas à l'optimisme...

La révision du SDRIF et le projet de Contrat de projets Etat-Région adoptés mi-février 2007 par la Région, ne prend pas en compte les besoins exprimés par les Yvelinois. Les projets routiers sont très souvent écartés, voire refusés, au bénéfice de projets de transports en commun dont les financements ne pourront pas pour autant être assurés dans la période d'application du SDRIF.

#### ... mais le Conseil général entend bien peser dans le débat

L'adoption du Schéma des Déplacements des Yvelines va permettre au Conseil général de peser de tout son poids en mettant en avant les projets routiers indispensables au développement équilibré de son territoire.

# Les demandes prioritaires du Département en matière d'infrastructures routières

Le Conseil général demande donc à ses partenaires – l'Etat et la Région Ile-de-France - de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des opérations structurantes et prioritaires. 39 opérations sont actuellement identifiées (cf. carte 1) dont :

## 15 projets majeurs ou d'accompagnement indispensables pour améliorer le réseau des autoroutes et des routes nationales

- A86 : la poursuite des travaux entre Rueil-Malmaison et Versailles-Pont Colbert et la réalisation de la section Rueil-Malmaison/Bailly,
- A104 : le Bouclage de la Francilienne à l'Ouest entre Cergy-Pontoise et Orgeval,
- A12 : le prolongement de l'A 12 entre Saint Quentin-en-Yvelines et Les Essarts-le-Roi,
- RN184 : l'aménagement entre St Germain-en-Laye et Conflans-Sainte-Honorine, y compris le carrefour du Bel Air,
- RN12 : la mise à 2 x 3 voies entre Plaisir et Saint-Cyr-l'Ecole (Épi d'Or),
- RN10 : la requalification entre Trappes et les Essarts-le-Roi,
- RN 10 : la mise à 2 x 2 voies de la déviation de Rambouillet,
- A13 : la mise à 2 x 3 voies entre Orgeval et Rocquencourt,
- A13 : le déplacement du péage de Buchelay vers l'Ouest,
- A86 : la mise à 2 x 4 voies entre le Pont Colbert et la RN 118,
- l'aménagement de la RN 191 entre Ablis et A 10 à Allainville,
- l'aménagement de l'échangeur RN12 x RD91 à Versailles,
- l'aménagement de l'échangeur A14 x RN 13 à Chambourcy, et de la RN 13 à 2 x 2 voies jusqu'au carrefour du Bel Air,
- A126 : la liaison Saint Quentin-en-Yvelines / Saclay / Palaiseau.
- l'aménagement de l'échangeur A14 dans la Boucle de Montesson.

# Les nouvelles actions initiées directement par le Département, sur son réseau

Puisqu'à l'évidence, les demandes du Département ne pourront pas être satisfaites dans leur globalité à l'échéance du SDRIF, le Conseil général veut, en concertation avec les territoires, accélérer la réalisation d'infrastructures majeures. Ce sont celles héritées de l'Etat suite à son désengagement, et celles initiées par le Département qui n'ont pu aboutir du fait de procédures longues et complexes.

#### 1 milliard 100 millions d'euros pour la réalisation des infrastructures structurantes

Il est indispensable aujourd'hui de renforcer le maillage du territoire, notamment la desserte des pôles urbains, afin de répondre aux problèmes de saturation chronique constatés, de palier le manque de franchissements de Seine et d'apporter les conditions d'un développement durable des territoires.

Le Département sollicitera la Région, dans le cadre de la nouvelle génération des contrats particuliers Région-Département, pour :

- la réalisation de la liaison Seine-Aval Saint-Quentin-en-Yvelines, entre l'A 13 et la RN 12,
- la liaison Seine-Aval Cergy-Pontoise (C13 F13) entre l'A 13 à Epône et Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise,
- un nouveau franchissement de Seine par un pont à Achères,
- la déviation de la RD307 à Saint-Nom-La-Bretèche et Noisy-le-Roi,
- la déviation des RD98 et RD11 à Plaisir / Les Clayes-Sous-Bois en cours de travaux,
- l'aménagement de la RD30 à Plaisir, entre la RN12 et le giratoire du Petit Saint-Cloud (RD 11),
- la déviation d'Orphin et le renforcement-recalibrage de la RD176,
- la RD121 Voie Nouvelle à Sartrouville et à Montesson,
- la voie de contournement de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
- le nouveau franchissement de Seine lié au contournement des Mureaux, opération qui sera menée parallèlement à celle du C13-F13,

- la requalification à 2 x 2 voies en boulevard urbain de la RD 190 entre le nouveau pont à TRIEL et le pont de POISSY,
- l'aménagement du carrefour de la Maladrerie sur la RD113 (ex RN 13) suite au transfert de la RN 13 par l'Etat au Département au 1er Janvier 2006,
- la RD 983 déviation de Richebourg,
- le réaménagement de la RD 201 à Bennecourt et la création d'une voie de liaison,
- la déviation de la RD938 à Buc, dont le choix du tracé n'est pas arrêté,
- la voie nouvelle à Poissy (RD308),
- la déviation de la RD 308 entre Maison Laffitte et Saint Germain en Laye / La Frette sur Seine (Val d'Oise).
- la création d'une bretelle supplémentaire à l'échangeur RN12 x RD912 avec demi-échangeur à Houdan.
- l'aménagement de l'échangeur de Mantes-Est A13 x RD983 RD 113.

#### **Zoom sur:**

La réalisation de la liaison Seine-Aval - Saint-Quentin-en-Yvelines, entre l'A 13 et la RN 12

Elle mettra en relation le territoire de l'OIN Seine-Aval, dont elle est une condition essentielle de réussite, à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Versailles - Vélizy-Villacoublay.

Cette liaison a également pour objectif de dévier la RD 191 et de soulager l'ensemble des voies départementales entre la RD 983 à l'Ouest et l'A12 à l'Est.

En aucun cas, ce projet de liaison primordiale entre les 2 opérations d'intérêt national (OIN) situées dans le Département, ne s'inscrit dans le cadre d'une « 4ème rocade » de l'agglomération parisienne. La RN 154 et l'A 28, situées à l'Ouest des Yvelines, sont destinées à répondre aux échanges longues distances. Cette liaison ne sera pas prolongée au-delà de la RN 12 et le Conseil Général des Yvelines a déjà demandé de retirer du projet de révision du SDRIF, la liaison RN12-RN10, lors de l'approbation du SDADEY.

#### **Zoom sur:**

<u>La liaison Seine-Aval – Cergy-Pontoise (C13 – F13) entre l'A 13 à Epône et Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise</u>

Elle est destinée à mettre en relation le territoire de l'OIN Seine-Aval, à celui de Cergy-Pontoise et, au-delà, à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Condition de réussite de l'OIN Seine-Aval, ce projet a également pour vocation de détourner de la RD 190, de la RD 922 et de la RD 28 le trafic de transit, notamment poids lourds, source d'importantes nuisances dans les traversées de nombreuses communes. Le projet ne pourra avoir en aucun cas pour objectif de se substituer à la Francilienne (A 104). Il est à souligner que la partie de C13 à l'Ouest de F13 (Gargenville) est abandonnée.

#### **Zoom sur:**

Un nouveau franchissement de Seine par un pont à Achères.

Il permettra d'assurer un maillage des routes départementales, de créer une desserte routière Ouest-Est avec un nouveau franchissement de la Seine, de délester le pont de Poissy et d'offrir de bonnes conditions de desserte et d'accessibilité à la boucle de Chanteloup. Ce projet n'a aucune vocation à se substituer à l'A104 mais lui est complémentaire.

#### Zoom sur

Les Yvelines : un réseau de 6 000 km

130 km d'autoroutes

110 km de Routes nationales

1 560 km de routes départementales

4 200 km de voies communales

### PROJETS ROUTIERS STRUCTURANTS DANS LES YVELINES



#### PROJETS ROUTIERS STRUCTURANTS DANS LES YVELINES



### **RESEAU ROUTIER STRUCTURANT A TERME**

#### **AUTOROUTES ET ROUTES NATIONALES**

| N° | Opérations majeures  |
|----|--|
| 1  | A86 - entre Rueil-Malmaison (RN13) et le Pont Colbert (RN12) et Bailly (PAC)*                    |
| 2  | A104 - Bouclage de la Francilienne à l'Ouest, entre Méry-sur-Oise et Orgeval (PAC)*              |
| 3  | A12 - Prolongement de l'A12 entre Montigny-le-Bretonneux et les Essarts-le-Roi (PAC)*            |
| 4  | RN10 - requalification de la voie entre Trappes et les Essarts-le-Roi                            |
| 5  | RN10 - Déviation à 2x2 voies de Rambouillet, et Rambouillet - Ablis (pm)                         |
| 6  | A13 - Mise à 2x3 voies entre Orgeval et Rocquencourt et mise à 2x4 voies entre Orgeval et Mantes |
| 7  | A13 - Déplacement du péage de Buchelay vers l'ouest  |
| 8  | RN12 - Mise à 2x3 voies entre Plaisir et Saint-Cyr-l'Ecole (Epi d'Or)                            |
| 9  | RN184 - Aménagement entre St Germain-en-Laye et Conflans-Sainte-Honorine                         |

| N° | Opérations d'accompagnement indispensables                                  |
|----|---|
| 10 | A86 - Mise à 2x4 voies entre le Pont Colbert et la RN118.                   |
| 11 | RN191 - Aménagement entre Ablis et Allainville.                             |
| 12 | Echangeur RN12xRD91   |
| 13 | 1/2 Echangeur A14 - Boucle de Montesson                                     |
| 14 | A126 - Desserte du plateau de Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines (PAC)* |
| 15 | Echangeur A14 à Chambourcy  |

#### **RESEAU DEPARTEMENTAL**

| N° | Grandes infrastructures structurantes avec leurs franchissements de Seine |
|----|---|
| 16 | Liaison RD190-RD30 avec franchissement de Seine                           |
| 17 | Réalisation d'une liaison Seine-aval - Saint-Quentin-en-Yvelines (PAC)*   |
| 18 | Réalisation d'une liaison Seine-aval - Cergy-Pontoise (C13 - F13) (PAC)*  |

| N° | Déviations et voies nouvelles   |
|----|---|
| 19 | Voie de contournement de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet           |
| 20 | Voie nouvelle à Poissy - RD308 (boulevard de l'Europe)                          |
| 21 | Déviation de la RD308 entre Maison Laffite et Saint Germain en Laye - La Frette |
| 22 | RD121 - Voie Nouvelle à Sartrouville et à Montesson                             |
| 23 | Déviation de la RD307 à Saint-Nom-La-Bretêche et Noisy-le-Roi                   |
| 24 | Déviation des RD98 et RD11 à Plaisir - Les Clayes-sous-Bois                     |
| 25 | Déviation de la RD938 à Buc   |
| 26 | Déviation de la RD58 au Mesnil Saint Denis                                      |
| 27 | Déviation d'Orphin et renforcement-recalibrage de la RD176                      |
| 28 | RD 983 - Déviation de Richebourg  |
| 29 | Aménagement de la RD201 à Bennecourt et création d'une voie de liaison          |
| 30 | Contournement des Mureaux (lié à C13-F13)                                       |

| N°        | Aménagements spécifiques   |
|-----------|--|
| 31        | Requalification de la RD190 à 2X2 voies en boulevard urbain                                    |
| <b>32</b> | Aménagement du carrefour de la Maladrerie RD113/RD30   |
| 33        | Echangeur D113 x RD 321 à Bougival   |
| 34        | Aménagement et doublement de la RD30 à Plaisir   |
| 35        | Création d'une bretelle supplémentaire à l'échangeur RN12 x RD912 avec demi-échangeur à Houdan |
| 36        | Aménagement de l'échangeur de Mantes-Est A13 x RD983   |
| <b>37</b> | Suppression ou aménagement du PN 7 à Marly-le-Roi  |
| 38        | Suppression du PN 8 à Chanteloup-les-Vignes  |
| 39        | Suppression du PN 65 à Jouy-en-Josas   |

<sup>\*:</sup> Porter A Connaissance de l'Etat dans le cadre du SDRIF